



RESOLUO COPROPRIETE
CE PROJET DE CONDITIONS PARTICULIERES
complète les
CONDITIONS GENERALES 972955

page 1/ 3

projet, No 11272645604

Ptf 94071044

Ce projet est émis par
JURIDICA
représenté par
EIRL OUDOT ISABELLE
17 AV GEORGES CLEMENCEAU
94700 MAISONS ALFORT

pour VERLAQUE BAS
REP PAR SYND BENEVOLE MR MANECHE
1335 CHEMIN DE GRANET
13090 AIX EN PROVENCE

Téléphone : 0148933571
Fax : 0143969828

Il s'agit d'un projet de NOUVEAU CONTRAT établi le 02/07/2024
et valable jusqu'au 02/09/2024
Paiement ANNUEL
No client 6050654404

----- VOS DECLARATIONS -----

Vous déclarez :

- Que la copropriété ou l'association syndicale libre assurée est composée de 7 lots dont 0 lots de surface commerciale
- Que l'adresse du risque est située :
1335 CHEMIN DE GRANET
13 AIX EN PROVENCE
- Que la copropriété ou l'association syndicale libre est assurée par un contrat d'assurance de responsabilité civile en cours de validité
- Ne pas avoir connaissance, au moment de la souscription, du fait générateur d'un litige susceptible de mettre en jeu le présent contrat;
- Ne pas avoir eu un contrat de protection juridique résilié par un assureur dans les trois années précédant la souscription du présent contrat.

Ce projet est réalisé sur la base des déclarations mentionnées ci-dessus. Toute modification devra nous être précisée avant l'établissement du contrat.

AXA PROTECTION JURIDIQUE

La marque commerciale pour l'offre de Protection Juridique du Groupe AXA
JURIDICA : S.A. au capital de 14 627 854,68€- entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : 1, place Victorien SARDOU 78166 MARLY LE ROI Cedex - Tél : 01.30.09.90.00
572 079 150 - R.C.S. Versailles - TVA intracommunautaire n° FR 69572079150
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art 261-C CGI

Conformément à l'article 32 de la loi du 6 Janvier 1978, je reconnais être informé par l'assureur en sa qualité de responsable de traitement que :

- les réponses aux questions qui me sont posées sont obligatoires et qu'en cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à mon égard peuvent être la nullité du contrat (article L 113-8 du Code des Assurances) ou la réduction des indemnités (article L 113-9 du Code des Assurances).
- la finalité du traitement est la souscription, la gestion y compris commerciale et l'exécution du contrat d'assurance mais que mes données pourront également être utilisées dans la mesure où elles seraient nécessaires à la gestion ou à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de l'assureur ou auprès d'autres sociétés du Groupe auquel il appartient.
- les destinataires des données me concernant sont principalement les collaborateurs de l'assureur mais aussi ses intermédiaires, réassureurs et organismes professionnels habilités.
- en sa qualité d'organisme financier, l'assureur est soumis aux obligations légales issues principalement du Code Monétaire et Financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme et, qu'à ce titre, il met en œuvre un traitement de surveillance des contrats pouvant aboutir à la rédaction d'une déclaration de soupçon ou à une mesure de gel des avoirs conformément à l'autorisation unique donnée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 16 Juin 2011.
- en sa qualité d'assureur, il est fondé à utiliser mon numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques pour la gestion des risques d'assurance complémentaire santé, retraite supplémentaire, responsabilité civile et pour la gestion des rentes et ce, conformément à l'autorisation unique donnée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 23 Janvier 2014.
- mes données personnelles pourront également être utilisées dans le cadre d'un traitement de lutte contre la fraude à l'assurance que la CNIL a autorisé l'assureur à mettre en œuvre conformément à l'autorisation unique en date du 17 Juillet 2014 ; ce traitement pouvant conduire, le cas échéant, à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.
- en sa qualité d'assureur, il est fondé à effectuer des traitements de données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté soit au moment de la souscription du contrat d'assurance, soit en cours de son exécution ou dans le cadre de la gestion de contentieux conformément à l'autorisation unique donnée par la CNIL en date du 23 Janvier 2014.
- mes données personnelles pourront également être utilisées par l'assureur dans le cadre de traitements qu'il met en œuvre et dont l'objet est la recherche et le développement pour améliorer la qualité ou la pertinence de ses futurs produits d'assurance et offres de services.
- les données recueillies par l'assureur lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par les sociétés du Groupe AXA à des fins de prospection commerciale, auxquelles je peux m'opposer en adressant un courrier au service information clients de l'assureur dont les coordonnées figurent ci-dessous.
- les données à caractère personnel me concernant peuvent être accessibles à certains des collaborateurs ou prestataires de l'assureur établis dans des pays situés hors de l'Union Européenne.
Des garanties sont prises par AXA pour assurer un bon niveau de protection de ces données.
En me rendant sur le site axa.fr à la rubrique « données personnelles », je trouverai plus de détails sur : la finalité de ces accessibilités aux données, les pays de localisation des destinataires et sur les garanties de sécurité prises.
Je peux également demander une communication de ces renseignements par voie postale en m'adressant à « AXA – Service Information Client – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex ».
- pour exercer mon droit d'accès et de rectification sur l'ensemble des données me concernant, je peux écrire à « AXA – Service Information Client – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex ».

RESOLUO COPROPRIETE
CE PROJET DE CONDITIONS PARTICULIERES
complète les
CONDITIONS GENERALES 972955

page 2/ 3

projet, No 11272645604

Ptf 94071044

-----VOS GARANTIES-----

Vous bénéficiez des prestations décrites au contrat RESOLUO COPROPRIETE en nous contactant par téléphone du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9h30 à 19h30.

Vous avez souscrit l'(les) option(s) suivante(s) :

- Recouvrement de charges de copropriété
- Construction
- Doublement des plafonds et honoraires

Les limitations financières sont indiquées dans les Conditions Générales . Elles sont réévaluées chaque année civile en fonction de l'évolution annuelle de l'indice.

La valeur de l'indice applicable pour l'année civile 2024 est de 115,66

----- DISPOSITIONS SPECIFIQUES -----

SOUS RESERVE QUE LA SUPERFICIE DES LOCAUX COMMERCIAUX SOIT INFERIEURE OU EGALE A 25 % DE LA SURPERFICIE GLOBALE DE LA COPROPRIETE ASSUREE, LES MENTIONS DE LA DECLARATION CONCERNANT LES LOCAUX COMMERCIAUX SONT CONSIDEREES COMME NULLES ET NON AVENUES.

PAR DEROGATION A L'ARTICLE DOMAINES D'INTERVENTION DES CONDITIONS GENERALES LA GARANTIE INFORMATION JURIDIQUE PAR TELEPHONE JURIPRATIQUE EST EXCLUE DU CONTRAT.

EN COMPLEMENT DES PRESENTES CONDITIONS PARTICULIERES ET DES CONDITIONS GENERALES, LA QUALITE D'ASSURE EST ETENDUE AUX MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL EXCLUSIVEMENT DANS LE CADRE DES FONCTIONS OU MISSIONS EXERCEES AU PROFIT DE LA COPROPRIETE TELLES QUE DEFINIES :

- PAR LA LOI N° 65-557 DU 10 JUILLET 1965 ;
- PAR LES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE COPROPRIETE ;
- DANS LE CADRE D'UNE DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES.

AXA PROTECTION JURIDIQUE

La marque commerciale pour l'offre de Protection Juridique du Groupe AXA
JURIDICA : S.A. au capital de 14 627 854,68€- entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : 1, place Victorien SARDOU 78166 MARLY LE ROI Cedex - Tél : 01.30.09.90.00
572 079 150 - R.C.S. Versailles - TVA intracommunautaire n° FR 69572079150
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art 261-C CGI

Conformément à l'article 32 de la loi du 6 Janvier 1978, je reconnais être informé par l'assureur en sa qualité de responsable de traitement que :

- les réponses aux questions qui me sont posées sont obligatoires et qu'en cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à mon égard peuvent être la nullité du contrat (article L 113-8 du Code des Assurances) ou la réduction des indemnités (article L 113-9 du Code des Assurances).
- la finalité du traitement est la souscription, la gestion y compris commerciale et l'exécution du contrat d'assurance mais que mes données pourront également être utilisées dans la mesure où elles seraient nécessaires à la gestion ou à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de l'assureur ou auprès d'autres sociétés du Groupe auquel il appartient.
- les destinataires des données me concernant sont principalement les collaborateurs de l'assureur mais aussi ses intermédiaires, réassureurs et organismes professionnels habilités.
- en sa qualité d'organisme financier, l'assureur est soumis aux obligations légales issues principalement du Code Monétaire et Financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme et, qu'à ce titre, il met en œuvre un traitement de surveillance des contrats pouvant aboutir à la rédaction d'une déclaration de soupçon ou à une mesure de gel des avoirs conformément à l'autorisation unique donnée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 16 Juin 2011.
- en sa qualité d'assureur, il est fondé à utiliser mon numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques pour la gestion des risques d'assurance complémentaire santé, retraite supplémentaire, responsabilité civile et pour la gestion des rentes et ce, conformément à l'autorisation unique donnée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 23 Janvier 2014.
- mes données personnelles pourront également être utilisées dans le cadre d'un traitement de lutte contre la fraude à l'assurance que la CNIL a autorisé l'assureur à mettre en œuvre conformément à l'autorisation unique en date du 17 Juillet 2014 ; ce traitement pouvant conduire, le cas échéant, à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.
- en sa qualité d'assureur, il est fondé à effectuer des traitements de données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté soit au moment de la souscription du contrat d'assurance, soit en cours de son exécution ou dans le cadre de la gestion de contentieux conformément à l'autorisation unique donnée par la CNIL en date du 23 Janvier 2014.
- mes données personnelles pourront également être utilisées par l'assureur dans le cadre de traitements qu'il met en œuvre et dont l'objet est la recherche et le développement pour améliorer la qualité ou la pertinence de ses futurs produits d'assurance et offres de services.
- les données recueillies par l'assureur lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par les sociétés du Groupe AXA à des fins de prospection commerciale, auxquelles je peux m'opposer en adressant un courrier au service information clients de l'assureur dont les coordonnées figurent ci-dessous.
- les données à caractère personnel me concernant peuvent être accessibles à certains des collaborateurs ou prestataires de l'assureur établis dans des pays situés hors de l'Union Européenne.
Des garanties sont prises par AXA pour assurer un bon niveau de protection de ces données.
En me rendant sur le site axa.fr à la rubrique « données personnelles », je trouverai plus de détails sur : la finalité de ces accessibilités aux données, les pays de localisation des destinataires et sur les garanties de sécurité prises.
Je peux également demander une communication de ces renseignements par voie postale en m'adressant à « AXA – Service Information Client – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex ».
- pour exercer mon droit d'accès et de rectification sur l'ensemble des données me concernant, je peux écrire à « AXA – Service Information Client – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex ».

RESOLUO COPROPRIETE
CE PROJET DE CONDITIONS PARTICULIERES
complète les
CONDITIONS GENERALES 972955

page 3/ 3

projet, No 11272645604

Ptf 94071044

NOUS NE GARANTISSONS PAS LES LITIGES RESULTANT D'UNE POURSUITE POUR DOL, DELIT INTENTIONNEL AU SENS DE L'ARTICLE 121-3 DU CODE PENAL OU CRIME. NOUS VOUS REMBOURSONS LES FRAIS ET HONORAIRES DE VOTRE AVOCAT RESTES A VOTRE CHARGE EN FIN DE PROCEDURE CONTENTIEUSE SI LA DECISION, DEVENUE DEFINITIVE, ECARTE LE DOL OU LE CARACTERE INTENTIONNEL DE L'INFRACTION (NON-LIEU, REQUALIFICATION, RELAXE). CE REMBOURSEMENT S'EFFECTUE DANS LA LIMITE DES MONTANTS MAXIMAUX DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCAT TELS QUE DEFINIS AUX CONDITIONS GENERALES.

----- COTISATION -----

Votre cotisation totale annuelle est de : 100,00 EUR TTC.

Ce tarif est valable 2 mois à compter de l'édition du présent projet. Nous vous rappelons que ce devis n'est pas un contrat. Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre proposition.

Votre agent général

AXA PROTECTION JURIDIQUE

La marque commerciale pour l'offre de Protection Juridique du Groupe AXA
JURIDICA : S.A. au capital de 14 627 854,68€ - entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : 1, place Victorien SARDOU 78166 MARLY LE ROI Cedex - Tél : 01.30.09.90.00
572 079 150 - R.C.S. Versailles - TVA intracommunautaire n° FR 69572079150
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art 261-C CGI

Conformément à l'article 32 de la loi du 6 Janvier 1978, je reconnais être informé par l'assureur en sa qualité de responsable de traitement que :

- les réponses aux questions qui me sont posées sont obligatoires et qu'en cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à mon égard peuvent être la nullité du contrat (article L 113-8 du Code des Assurances) ou la réduction des indemnités (article L 113-9 du Code des Assurances).
- la finalité du traitement est la souscription, la gestion y compris commerciale et l'exécution du contrat d'assurance mais que mes données pourront également être utilisées dans la mesure où elles seraient nécessaires à la gestion ou à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de l'assureur ou auprès d'autres sociétés du Groupe auquel il appartient.
- les destinataires des données me concernant sont principalement les collaborateurs de l'assureur mais aussi ses intermédiaires, réassureurs et organismes professionnels habilités.
- en sa qualité d'organisme financier, l'assureur est soumis aux obligations légales issues principalement du Code Monétaire et Financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme et, qu'à ce titre, il met en œuvre un traitement de surveillance des contrats pouvant aboutir à la rédaction d'une déclaration de soupçon ou à une mesure de gel des avoirs conformément à l'autorisation unique donnée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 16 Juin 2011.
- en sa qualité d'assureur, il est fondé à utiliser mon numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques pour la gestion des risques d'assurance complémentaire santé, retraite supplémentaire, responsabilité civile et pour la gestion des rentes et ce, conformément à l'autorisation unique donnée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 23 Janvier 2014.
- mes données personnelles pourront également être utilisées dans le cadre d'un traitement de lutte contre la fraude à l'assurance que la CNIL a autorisé l'assureur à mettre en œuvre conformément à l'autorisation unique en date du 17 Juillet 2014 ; ce traitement pouvant conduire, le cas échéant, à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.
- en sa qualité d'assureur, il est fondé à effectuer des traitements de données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté soit au moment de la souscription du contrat d'assurance, soit en cours de son exécution ou dans le cadre de la gestion de contentieux conformément à l'autorisation unique donnée par la CNIL en date du 23 Janvier 2014.
- mes données personnelles pourront également être utilisées par l'assureur dans le cadre de traitements qu'il met en œuvre et dont l'objet est la recherche et le développement pour améliorer la qualité ou la pertinence de ses futurs produits d'assurance et offres de services.
- les données recueillies par l'assureur lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par les sociétés du Groupe AXA à des fins de prospection commerciale, auxquelles je peux m'opposer en adressant un courrier au service information clients de l'assureur dont les coordonnées figurent ci-dessous.
- les données à caractère personnel me concernant peuvent être accessibles à certains des collaborateurs ou prestataires de l'assureur établis dans des pays situés hors de l'Union Européenne.
Des garanties sont prises par AXA pour assurer un bon niveau de protection de ces données.
En me rendant sur le site axa.fr à la rubrique « données personnelles », je trouverai plus de détails sur : la finalité de ces accessibilités aux données, les pays de localisation des destinataires et sur les garanties de sécurité prises.
Je peux également demander une communication de ces renseignements par voie postale en m'adressant à « AXA – Service Information Client – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex ».
- pour exercer mon droit d'accès et de rectification sur l'ensemble des données me concernant, je peux écrire à « AXA – Service Information Client – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex ».